



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION

LICENCE 2022-2023

Le paiement de la licence est obligatoire.

Elle devra être acquittée auprès de la trésorière ou d'un dirigeant de la section.

Toute joueuse désirant renouveler sa licence doit être à jour de sa cotisation de la saison précédente. Le cas contraire, elle ne pourra participer à aucun entraînement, ni à aucune compétition.

COMPORTEMENT

Tout licencié doit donc politesse et respect, avant, pendant et après le match :

- Aux dirigeants, entraîneurs et accompagnateurs d'équipes
- Aux arbitres et adversaires
- Entre joueuses de la même équipe.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par le Bureau de la section qui pourra, selon la gravité des faits, prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de la joueuse concernée, **et dans ce cas, sans aucun remboursement de la cotisation.**

ASSURANCE

En cas d'accident, il est impératif pour toute joueuse :

- De prévenir l'entraîneur
- De lui faire parvenir le plus rapidement possible un certificat médical de constatation
- De remplir le formulaire de déclaration d'accident (Formulaire FFHB)
- De régler directement les soins auprès du corps médical, l'assurance n'intervenant qu'à réception des décomptes de la sécurité sociale et de votre mutuelle.

Vous trouverez le résumé des garanties accordées aux licenciés de la FFHB sur le site internet de la FFHB [https:// : www.ff-handball.org](https://www.ff-handball.org) (rubrique assurance).

Je soussigné(e)..... avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section et m'engage à le respecter.

Fait à Mantes, le

Signature du responsable légal :

Signature de la Licenciée